Bilan technique et financier du S2REnR de la Guyane 01/01/2024

Préambule

Le S2REnR de la Guyane a été **approuvé le 10/03/2020** par le préfet de la Guyane. Ce schéma met à disposition des projets de production EnR une **capacité d'accueil de 105 MW** (103 MW réservés + 2 MW initialement dédiés aux projets < 100 kVA).

Il prévoyait pour cela des **investissements sur le réseau de transport à hauteur de 12,18 M€** (actualisation 2023 selon l'indice TP12a indice INSEE du BTP — Réseaux d'énergie et de télécommunication hors fibre optique), correspondant à la création d'un poste d'évacuation de nouveaux moyens de production EnR dans la zone de Petit-Saut et à l'ajout d'un nouveau transformateur HTB/HTA dans le poste source d'Organabo.

La quote-part s'établissait, après actualisation au 1^{er} janvier 2024 selon l'indice TP12a à **115,9 k€/MW** (pour un montant initial au 10/03/2020 de 103,3 k€/MW évalué selon les conditions économiques de 2018).

L'arrivée régulière de projets de production EnR depuis l'approbation du S2REnR de Guyane a conduit en octobre 2021 à l'atteinte du seuil des deux tiers d'attribution des capacités d'accueil du schéma. Le franchissement de ce seuil, conformément à l'article D.327-21-5 du code de l'Energie, a entrainé la mise en œuvre de la procédure de révision du S2REnR.

En application de l'article D321-20-1 du code de l'Energie et dans l'attente de la révision du S2REnR, EDF SEI Guyane a proposé une adaptation du S2REnR en raison des difficultés rencontrées pour répondre aux demandes de raccordement.

Le projet d'adaptation a été présenté aux parties prenantes le 12 juillet 2023 et notifié au préfet le 21 août 2023.

En complément des travaux prévus au schéma, l'adaptation prévoit des **investissements à hauteur de 1,4 M€**, correspondant à la création d'une demi-rame au poste source de Balata et la création d'une demi-rame au poste source de Dégrad-des-Cannes.

Le montant total des investissements du schéma s'élève désormais, après adaptation, à 13,58 M€ selon les conditions économiques de 2023.

Capacité du schéma à l'approbation en mars 2020	Capacité créée avec l'adaptation à Cayenne	Capacité créée avec l'adaptation à St Laurent	Capacité totale après l'adaptation en août 2024	Quote-Part actualisée aux conditions économiques 2023
105 MW	27 MW (postes de Suzini, Balata et DDC)	21,4 MW (poste de Margot)	153,4	88,5k€/MW

La quote-part s'établit, après actualisation au 1er janvier 2024 selon l'indice TP12a à 92,1 k€/MW.

- Valeur de l'indice en 10/2022 = 123,8 (parution au JO du 16/12/2022)
- Valeur de l'indice en 12/2023 = 128,9 (parution au JO du 17/12/2023)
- Quote-part actualisée = (128,9/123,8) x 88,5 (montant de la QP actualisé en 2023)
 = 92,1 k€/MW

Le présent document dresse un bilan technique et financier de la mise en œuvre de ce S2REnR à la date du 1^{er} janvier 2024.

Evolution de la production d'énergie renouvelable en Guyane

Production (MW)	A la date d'approbation du schéma	Au 1 ^{er} janvier 2024
En file d'attente	77,66	127,4
En service	159,95	183,9
Total	237,61	311

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024, 6,4 MW de projets EnR sont entrés en file d'attente dans le cadre du S2REnR et ont utilisé de la capacité réservée. Il s'agit de projets photovoltaïques.

En 2023, 54 projets ont été mis en service, correspondant à 9,3 MW.

Avancement des travaux de l'état initial

La création du poste source de Macouria (anciennement dénommé « Tonate ») a été engagée en 2020 : les autorisations administratives ont été obtenues, le terrain a été acquis et les travaux de terrassement ont eu lieu de septembre 2020 à mars 2021. Les travaux de génie électrique ont débuté en octobre 2021. Le poste a été mis en service le 21 février 2024 et les raccordements HTA sont en cours et seront finalisés fin 2024.

Avancement des travaux du S2REnR

Par ailleurs, le seuil de déclenchement des travaux prévus au schéma est atteint pour les opérations suivantes.

- Création d'un poste source dans la zone de Petit-Saut

Pour mémoire, comme déjà expliqué dans les précédents bilans techniques et financiers, le S2REnR prévoyait la création d'un poste source neuf équipé de deux transformateurs 90/20 kV de 20 MVA chacun sur le site de Petit-Saut. Les études techniques et administratives menées entre avril 2020 et novembre 2021 ont démontré qu'il était possible de raccorder les projets EnR prévus à proximité de ce site sur le poste d'alimentation des auxiliaires de la centrale hydroélectrique de Petit-Saut, moyennant des évolutions techniques et technologiques importantes.

Ces travaux conséquents entraîneront une restructuration profonde du poste. Cette solution, dont la faisabilité n'était pas acquise *a priori*, s'avère toutefois réalisable pour un coût inférieur à celui d'un

poste neuf. La capacité d'accueil du poste modifié sera identique à celle du poste neuf envisagé initialement.

Les travaux consistent à :

- Remplacer les 2 transformateurs auxiliaires 2 MVA par des 20 MVA;
- Remplacer et réaliser l'extension des demi-rames HTA ainsi que le contrôle commande associé ;
- Adapter la structure HTB du poste.

L'effondrement de la route d'accès au site de Petit-Saut impacte l'avancement des travaux. Au vu de la situation actuelle, EDF envisage que ce poste puisse disposer des caractéristiques complètes d'un poste source fin 2024. La mutation des deux transformateurs et le remplacement d'une demi-rame ont eu lieu en 2023. Le remplacement de la second demi-rame est prévu avant octobre 2024 ce qui permettra le raccordement de consommateurs et de producteurs fin 2024. L'ensemble des marchés (fourniture et travaux) sont déjà signés.

Le projet d'adaptation de la structure HTB (tronçonnement des jeux de barres) qui devait commencer en juillet 2024, a pris du retard en raison de l'effondrement de la route. Les travaux sont reportés en 2025.

Le coût prévisionnel associé à cet investissement est de 5,9 M€, soit une évolution de -2,7 M€ par rapport au coût de création d'un nouveau poste source dont le coût prévisionnel était 9,71 M€ (coût actualisé au 01/01/2021).

Les sommes déjà dépensées au 1^{er} janvier 2024 s'élèvent à 3,4 M€, correspondant à l'achat d'une grande partie du matériel, aux études d'ingénierie, au premier terme de paiement du marché travaux et aux premiers travaux réalisés.

- Ajout d'un transformateur de 20 MVA au poste d'Organabo

Les pré-études techniques (Avant-Projet Sommaire) ont été lancées en octobre 2020 et les études de détail (Avant-Projet Détaillé) ont eu lieu sur le 1^{er} semestre 2021. La phase achat a eu lieu au second semestre 2021. Les travaux ont débuté le 1^{er} février 2023 mais ils ont été stoppés en raison de l'abandon du chantier par un sous-traitant du prestataire principal. En complément, l'étude de sol initiale et l'étude GC du projet ont été remises en question. A date, le prestataire principal recherche un nouveau sous-traitant GC. La date prévisionnelle de mise en service est repoussée à mars 2025.

Le coût prévisionnel initial associé à cet investissement était de 3,3 M€ (aux conditions économiques de 2021) soit une évolution +1,98 M€ par rapport au coût prévisionnel de 1,32 M€ (aux conditions économiques de 2020) indiqué dans le S2REnR. A date ce prévisionnel est à mettre à jour au regard de la situation actuelle de blocage des travaux.

Les sommes déjà dépensées au 1^{er} janvier 2024 s'élèvent à 2,4 M€, correspondant à l'achat du matériel, aux études, et aux premiers termes de paiement du marché travaux

- <u>Création d'une demi-rame au poste de Balata</u>

Ces travaux ont été définis dans le cadre de l'adaptation du S2REnR.

Le coût prévisionnel associé à cet investissement était de 0,7 M€ (aux conditions économiques de 2023). L'étude détaillée est en cours de réalisation pour une échéance prévue au deuxième trimestre 2024. Les travaux sont prévus en 2025 avec une mise en service en T3 2025.

- Création d'une demi-rame au poste de Dégrad-des-Cannes

La création de cette demi-rame a également été définie dans le cadre de l'adaptation du S2REnR. Le coût prévisionnel associé à cet investissement était de 0,7 M€ (aux conditions économiques de 2023). L'étude détaillée est en cours de réalisation pour une échéance prévue en fin d'année 2024. Les travaux sont prévus sur 2027 et 2028, avec une mise en service en fin 2028.

Travaux associés aux modifications du schéma : création d'ouvrages non-prévus au schéma

Afin de répondre à une demande de raccordement pour une centrale PV + stockage non prévue lors de l'élaboration du schéma, de nouveaux ouvrages HTB doivent être créés. Il s'agit notamment d'un nouveau poste d'évacuation (poste MAYA) et d'une entrée en coupure sur la ligne Kourou-Macouria de 1,6 km. Ces ouvrages, situés sur la commune de Tonate au lieu-dit Maya, font partie du périmètre de mutualisation du S2REnR.

A la demande du producteur et conformément à l'article D.342-23 du code de l'énergie, une offre de raccordement alternative incluant le financement d'ouvrages supplémentaires non prévus au schéma et nécessaires au raccordement a été émise et acceptée le 04/10/2021. Le producteur étant à l'initiative de la demande de raccordement alternative, ce dernier en supporte les coûts.

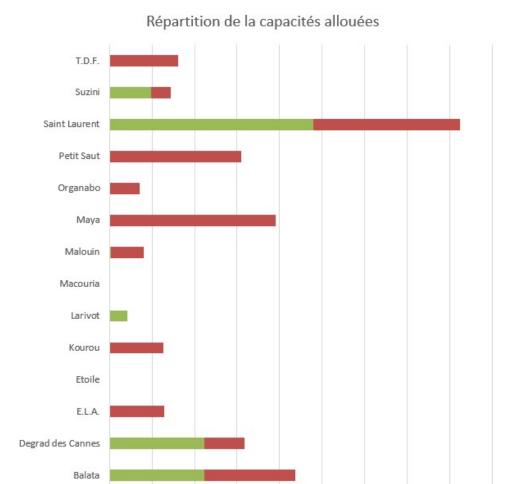
La construction du poste aérien neuf et de l'entrée en coupure en technologie aérienne nécessite des procédures administratives en accord avec celles déjà prévues pour le projet de centrale. Les délais de réalisation de ce raccordement sont estimés à 5 ans, hors difficultés lors de la concertation ou des procédures, soit une mise en service fin 2026.

Evolution du schéma depuis son approbation

Afin de prendre en compte les besoins des producteurs en termes de localisation et de volume de leurs projets EnR, le S2REnR de la Guyane a fait l'objet de transferts de capacité réservée au cours de l'année 2023. Aucun transfert n'a donné lieu à des déplacements de travaux.

Au total, un volume de 12,6 MW a été transféré entre les postes. L'évolution des capacités réservées par poste après transferts de capacités est illustrée ci-dessous. Les valeurs numériques et la liste complète des transferts sont données en annexe 2.

Les capacités disponibles sur tous les postes à l'ouest de Balata à l'exception de Saint-Laurent sont aujourd'hui épuisées. Dans cette zone, des offres de raccordement ont été suspendues en raison de l'absence de capacité électrique.



Estimation du solde du schéma

Le solde du schéma est établi selon la formule suivante :

5,0

10,0

■ Capacités totales après transferts (MW)

15,0

20,0

■ Capacités restantes (MW)

 $\Delta = QP$ propositions acceptées - I engagé + QP diffus

Estimation des quotes-parts correspondant aux propositions acceptées

Le terme *QP propositions acceptées* représente les quotes-parts perçues et à percevoir au titre des offres de raccordement acceptées dans le cadre du schéma en cours. Il s'élève à 7 088 k€*. Ce terme ne tient pas compte des installations de production diffuse exonérées du paiement de la quote-part.

Estimation du montant des investissements engagés

Les seuils de déclenchement des travaux ayant été atteints, les sommes dépensées pour la création de ces ouvrages à Petit Saut et à Organabo s'élèvent à 5,8 M€. Les coûts estimés pour la création des ouvrages dont les travaux ont été engagés sont de 9,3 M€.

Ainsi, le terme *I engag*é s'élève à 9,3M€.

Estimation des quotes-parts non perçues liées aux raccordements dits diffus

Ce terme concerne les quotes-parts qui auraient été touchées au titre des raccordements d'installations EnR de puissance inférieure ou égale à 250 kVA mises en service dans le cadre du schéma. Pour les raccordements dont la convention de raccordement a été signée avant le 3 avril 2020 (conformément décret du 31 mars 2020) le terme « QP diffus » correspond aux quotes-parts qui auraient été touchées au titre des raccordements d'installations EnR de puissance inférieure ou égale à 100 kVA. Bien que ces installations soient exonérées du paiement de la quote-part, elles sont comprises dans la capacité réservée du schéma. Par conséquent, une partie du coût prévisionnel des investissements de création du schéma n'est pas financée par la quote-part versée par les producteurs EnR, mais supportée par EDF SEI, via le TURPE.

Sur le schéma de la Guyane, 19,3 MW de production diffuse en service et en développement depuis l'approbation du schéma sont recensés à fin 2023. Le terme *QP diffus* s'élève à 2 047 k€*.

Le solde du schéma s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 7 088 − 9 300 + 2 047= -165 k€. Il sera réactualisé régulièrement jusqu'à l'entrée en vigueur du schéma révisé.

*Cette année les termes QP perçues à percevoir et QP diffus tiennent compte uniquement des projets pour lesquels une offre de raccordement a été acceptée.

Conclusion

En application de l'article D.321-10 du code de l'énergie, EDF SEI a engagé une adaptation du schéma qui a permis la création de nouvelles capacités sur les postes de Cayenne et de St Laurent du Maroni.

Avec les capacités créées dans le cadre de l'adaptation du schéma, au 1^{er} janvier 2024, 65 % des capacités réservées ont été affectées. Le rythme d'affectation a ralenti par rapport aux années précédentes, en raison de la saturation des postes situés à l'ouest de la Guyane.

Le processus de révision du schéma a été engagé. EDF SEI a informé la Préfecture de Guyane de cette situation le 18/11/2021. Le préfet a pris acte le 05/01/2022 de l'atteinte du seuil de déclenchement de la révision du S2REnR et a autorisé le lancement des échanges entre EDF SEI et les Services de l'Etat pour la révision du schéma.

En parallèle du processus de révision du S2REnR, une adaptation a été présentée aux parties prenantes le 12 juillet 2023 et notifiée au préfet le 21 août 2023.

En complément, il est important de préciser que le seuil de déclenchement de l'ensemble des travaux prévus a été atteint. L'évolution des travaux initialement prévus par le S2REnR dans la zone de Petit-Saut entraine un solde positif du schéma en cours.

Le mécanisme de transfert des capacités réservées a été utilisé et a permis de prendre en compte les besoins des producteurs en termes de localisation et de volume de leurs projets d'installations EnR jusqu'à la saturation des capacités physiques du réseau.

Dans la zone ouest (à l'exception de St Laurent), des offres de raccordement ont été suspendues en raison de l'absence de capacité électrique. Les projets suspendus représentent 24 MW au 1^{er} janvier 2024.

La capacité disponible au poste source de Saint-Laurent (Margot) étant indispensable pour la sécurisation de l'alimentation de St-Laurent-du-Maroni, elle ne peut pas être transférée vers Organabo ou un autre poste de Guyane.

<u>Annexe 1 –</u> Evolution des capacités par poste source

Poste	Capacités réservées à l'entrée en vigueur du S2EREnR	Capacités créées avec l'adaptation	Capacités actualisées avec l'adaptation	Capacités totales après transferts (MW)	Capacités restantes (MW)
Balata	1,8	11,1	12,9	21,8	11,1
Degrad des Cannes	15,7	11,1	26,8	15,8	11,1
E.L.A.	0,0		0,0	6,4	0,0
Etoile	0,0		0,0	0,0	0,0
Kourou	15,9		15,9	6,3	0,0
Larivot	8,0		8,0	2,1	2,1
Macouria	10,0		10,0	0,0	0,0
Malouin	0,0		0,0	4,0	0,2
Maya	0,0		0,0	19,5	0,0
Organabo	7,1		7,1	3,5	0,0
Petit Saut	24,7		24,7	15,5	0,0
Saint Laurent	19,8	21,4	41,2	41,2	24,0
Suzini	0,0	4,8	4,8	7,2	4,9
T.D.F.	0,0		0,0	8,0	0,1
TOTAL	103,0	48,4	151,4	151,4	53,5

<u>Annexe 2</u> – Transferts proposés

	Type de projet	Volume transféré (MW)	Depuis le poste	Vers le poste
12/03/2020	PV	0,2	Macouria	TDF
12/03/2020	PV	0,1	Macouria	Malouin
10/06/2020	PV	0,1	Kourou	ELA
16/06/2020	PV	0,1	Macouria	Suzini
17/06/2020	PV	0,1	Macouria	Suzini
19/06/2020	PV	0,1	Macouria	TDF
30/06/2020	PV	0,2	Macouria	TDF
30/06/2020	PV	0,1	Macouria	Suzini
30/06/2020	PV	0,2	Macouria	Malouin
02/09/2020	PV	0,2	Macouria	Balata
23/09/2020	PV	0,2	Macouria	Balata
23/09/2020	PV	0,1	Macouria	Malouin
25/09/2020	PV	0,2	Macouria	TDF
27/09/2020	PV	0,1	Macouria	Suzini
30/09/2020	PV	0,2	Macouria	TDF
30/09/2020	PV	0,4	Kourou	ELA
01/10/2020	PV	0,1	Macouria	TDF
02/10/2020	PV	0,1	Macouria	Balata
05/11/2020	PV	0,1	Kourou	ELA
10/11/2021	PV+Stockage	0,2	Kourou	ELA
19/11/2020	PV	0,1	Kourou	ELA
23/11/2020	PS	0,2	Macouria	TDF
03/12/2020	PV	0,1	Macouria	Suzini
09/12/2020	PV	0,1	Kourou	ELA
16/12/2020	PV	0,1	Macouria	Balata
23/12/2020	PV	0,2	Macouria	Balata
24/12/2020	PV	0,1	Macouria	Malouin
24/12/2020	PV	0,1	Macouria	Suzini
08/03/2021	PV	4,1	Degrad des Cannes	Balata
08/03/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
08/03/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
08/03/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
08/03/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
08/03/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
10/03/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Malouin
10/03/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Malouin
10/03/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Malouin

16/03/2021	PV	0,1	Kourou	TDF
16/03/2021	PV	0,1	Kourou	TDF
16/03/2021	PV	0,1	Kourou	TDF
16/03/2021	PV	0,1	Kourou	TDF
16/03/2021	PV	0,1	Kourou	TDF
16/03/2021	PV	0,1	Kourou	TDF
16/03/2021	PV	0,1	Kourou	TDF
18/03/2021	PV	0,1	Kourou	ELA
18/03/2021	PV	0,1	Kourou	ELA
18/03/2021	PV	0,1	Kourou	ELA
18/03/2021	PV	0,1	Kourou	ELA
18/03/2021	PV	0,1	Kourou	ELA
18/03/2021	PV	0,1	Kourou	ELA
10/06/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
15/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Malouin
15/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Malouin
17/06/2021	PV	0,0	Degrad des Cannes	Suzini
17/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Suzini
17/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Suzini
17/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	TDF
17/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	TDF
17/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	TDF
21/06/2021	PV	0,0	Degrad des Cannes	Balata
21/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
21/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
21/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
21/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
21/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
21/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
21/06/2021	PV	0,1	Degrad des Cannes	Balata
21/06/2021	PV	0,1	Petit Saut	ELA
21/06/2021	PV	0,1	Petit Saut	ELA
02/07/2021	PV + Stockage	1,5	Degrad des Cannes	Balata
01/09/2021	PV	4,0	Degrad des Cannes	Balata
02/09/2021	PV	3,9	Degrad des Cannes	TDF
03/09/2021	PV+Stockage	0,4	Degrad des Cannes	Suzini
20/10/2021	PV	0,1	ELA	Kourou
20/10/2021	PV	0,1	ELA	Kourou
20/10/2021	PV	0,1	ELA	Kourou
20/10/2021	PV	0,1	ELA	Kourou
20/10/2021	PV	0,0	Balata	Degrad des Cannes

20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,2	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV + Stockage	0,3	Balata	Degrad des Cannes
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
20/10/2021	PV	0,2	Balata	Malouin
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Suzini
20/10/2021	PV	0,1	Balata	Suzini
20/10/2021	PV	0,1	Balata	TDF
30/12/2021	PV	0,0	Petit Saut	ELA
30/12/2021	PV	0,0	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Degrad des Cannes
30/12/2021	PV	0,2	Balata	Degrad des Cannes
30/12/2021	PV	0,0	Balata	TDF
30/12/2021	PV	0,1	Balata	TDF
30/12/2021	PV	0,1	Balata	TDF
30/12/2021	PV	0,1	Balata	TDF
30/12/2021	PV	0,1	Macouria / Balata	Malouin

30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/12/2021	PV	0,1	Balata	Malouin
30/03/2022	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/03/2022	PV	0,1	Petit Saut	Kourou
30/03/2022	PV	0,07	Petit Saut	Kourou
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Balata
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Balata
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Balata
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Balata
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Balata
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Balata
30/03/2022	PV	0,1	TDF	DDC
30/03/2022	PV	0,1	TDF	DDC
30/03/2022	PV	0,1	TDF	DDC
30/03/2022	PV	0,1	TDF	DDC
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Malouin
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Malouin
30/03/2022	PV	0,1	TDF	Malouin
27/07/2022	Biomasse	5	Petit Saut	ELA
27/07/2022	PV	0,1	Petit Saut	ELA
27/07/2022	PV	0,09	Petit Saut	ELA
27/07/2022	PV	0,1	Petit Saut	ELA
27/07/2022	PV	0,1	Balata	Suzini
27/07/2022	PV	0,1	Balata	Suzini
27/07/2022	PV	0,1	Balata	Suzini
27/07/2022	PV	0,1	Balata	Suzini
27/07/2022	PV	1,7	Petit Saut	TDF
27/07/2022	PV	0,1	Petit Saut	TDF

27/07/2022	PV	0,08	Balata	Malouin
27/07/2022	PV	0,1	Balata	Malouin
02/11/2022	PV	0,1	TDF	ELA
02/11/2022	PV	0,1	Malouin	Balata
02/11/2022	PV	0,09	Malouin	Balata
02/11/2022	PV	0,1	Larivot	DDC
05/01/2023	PV	0,9	Larivot	Suzini
05/01/2023	PV	0,09	Larivot	Suzini
05/01/2023	PV	0,1	Larivot	Suzini
05/01/2023	PV	0,1	Larivot	Suzini
05/01/2023	PV	0,1	Larivot	Suzini
05/01/2023	PV	0,1	Larivot	Suzini
05/01/2023	PV	0,08	Larivot	Malouin
05/01/2023	PV	0,06	Larivot	Malouin
05/01/2023	PV	0,1	Larivot	Malouin
05/01/2023	PV	0,9	Larivot	Malouin
05/01/2023	PV	0,1	ELA	TDF
05/01/2023	PV	0,7	ELA	TDF
31/03/2023	PV	1,5	Larivot	Balata
31/03/2023	PV	0,9	Larivot	Malouin
31/03/2023	PV	0,1	Larivot	DDC
31/03/2023	PV	0,1	Larivot	DDC
31/03/2023	PV	0,1	Larivot	DDC
01/07/2023	PV	0,06	Larivot	Balata
01/07/2023	PV	1,5	Larivot	DDC
01/07/2023	PV	0,4	Larivot	DDC
01/07/2023	PV	0,1	Larivot	Malouin
01/07/2023	PV	0,1	Larivot	Malouin
01/10/2024	PV	0,2	Larivot	Malouin
01/01/2024	PV	0,4	Larivot	Balata
01/01/2024	PV	0,2	Larivot	DDC
01/01/2024	PV	3,6	Organabo	Kourou

<u>Annexe 3 –</u> Echéancier des jalons d'avancement des investissements de réseau de type ajout ou mutation de transformateur

Décision de lancement du projet	
Justification technico-économique	3 à 4 mois
Etude environnementales	3 à 6 mois
Etudes techniques et commandes travaux et fournitures	6 à 18 mois
Examen au cas par cas (si extension foncière)	2 à 3 mois
Consultation maires et gestionnaires de domaines public (poste et LS)	3 mois
Permis de construire & autres autorisations administratives	6 à 7 mois
Ouverture de chantier : Travaux puis mise en service	1 an environ

Certaines étapes peuvent se faire simultanément. La durée globale d'un projet de ce type varie de 24 à 38 mois.

<u>Annexe 4</u> – Echéancier des jalons d'avancement des investissements de réseau de type création de poste source

Décision de lancement du projet	
Justification technico-économique et concertation	6 à 16 mois
Participation du public	4 à 6 mois
Etude environnementales	4 à 15 mois
Etudes techniques et commandes travaux et fournitures	12 à 24 mois
Examen au cas par cas	2 à 3 mois
Réalisation d'études d'impacts	6 à 12 mois
Déclaration d'utilité publique (DUP)	6 à 14 mois
Consultation maires et gestionnaires de domaines publics	3 mois
Permis de construire & autres autorisations administratives	6 à 8 mois
Mise en servitude et expropriation	3 à 6 mois
Dérogation espèces protégées	6 à 12 mois
Ouverture de chantier : Travaux puis mise en service	2 ans environ

Certaines étapes peuvent se faire simultanément. La durée globale d'un projet de ce type varie de 46 à 70 mois.